



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 7 octobre 2019
Council Chambers
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Guy Desjardins, maire
Samuel Cardarelli, conseiller quartier 1
Mario Zanth, conseiller du quartier 2
Carl Grimard, conseiller du quartier 3
Don Bouchard, conseiller quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Christian Simard, conseiller quartier 6
Michel Levert, conseiller du quartier 7
Diane Choinière, conseillère du quartier 8
Helen Collier, directrice générale
Monique Ouellet, greffière
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

1. Ouverture de la réunion

Le maire Desjardins ouvre la réunion à 18h01.

2. Prière

Le conseiller Carl Grimard fait la lecture de la prière.

3. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2019-190

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par André J. Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. Déclarations d'intérêts pécuniaires (aucune)

5. Réunion à huis clos

RÉSOLUTION 2019-191

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Christian Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants, tel que stipulé à la section 239 de la Loi sur les municipalités 2001, tel que modifiée :

5.1. Procès-verbal de la réunion à huis clos du 16 septembre 2019

5.2. Résolution de réclamation - Dossier No. L02-MCB

5.3. Embauche - Gestionnaire de l'ingénierie et des opérations

5.4. Acquisition potentielle de terrain

5.5. Dossier de ressources humaines

5.6. Révision de la structure organisationnelle - mise à jour

ADOPTÉE

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du conseil à 18h05 et retournent dans la salle du conseil à 19h12.

RÉSOLUTION 2019-192

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner en réunion régulière.

ADOPTÉE

6. Rapport de la réunion à huis clos

Le maire Desjardins informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos, que des directives ont été données au personnel et qu'une résolution doit être considérée.

RÉSOLUTION 2019-193

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil municipal accepte l'embauche de M. Raymond Garner à titre de gestionnaire des opérations et de l'ingénierie à temps plein temporaire (contrat de 2 ans), effectif le 21 octobre 2019 respectivement et que celui-ci soit sujet à une période probatoire de six (6) mois; et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le salaire de M. Raymond Garner soit établi à la Classe 5, niveau 7 de la grille salariale en vigueur des employés non-syndiqués, tel que recommandé.

ADOPTÉE

7. Annonces

Le maire Desjardins annonce que la gala de la bibliothèque et le festival de la famille chrétienne ont été un succès.

Le maire Desjardins annonce la certification de M. Marc Bougie à titre d'agent d'application des lois municipales de la Municipal Law Enforcement Officers' Association (Ontario).

8. Période de Questions/Commentaires

Rolland Labonté, représentant sa fille vivant au 3713 chemin Rollin, explique que la qualité de l'eau du puits est moindre depuis que la Cité a complété les travaux près de la maison de sa fille. M. Julian Lenhart explique que la Cité n'est pas responsable de la qualité de l'eau de puits et qu'il devrait consulter le bureau de santé de l'Est ontarien à ce sujet. M. Lenhart ajoute que les réparations du fossé sont conformes aux normes.

9. Items des membres du Conseil

9.1 Résolution de membre prés par le conseiller Michel Levert et appuyé par le maire Guy Desjardins pour appuyer la demande de M. Alain Lalonde pour l'obtention d'une section de vente des produits LCBO à l'intérieur de son dépanneur situé au 3150 rue Gendron

RÉSOLUTION 2019-194

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Don Bouchard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Cité de Clarence-Rockland appuie la demande de M. Alain Lalonde pour l'obtention d'une section de vente des produits LCBO à l'intérieur de son dépanneur situé dans les limites de la Cité de Clarence-Rockland, soit plus précisément au 3150, chemin Gendron à Hammond.

ADOPTÉE

10. Items par consentement

RÉSOLUTION 2019-195

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 7 octobre 2019, soient adoptés :

10.1. Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes:

- a. Réunion régulière - 16 septembre 2019
- b. Comité plénier - 16 septembre 2019

10.2. Les recommandations suivantes du comité plénier du 16 septembre 2019

- a. Résolution pour appuyer la Cité de Kitchener concernant les emballages de consommation sur les lingettes à usage unique
- b. Résolution pour proclamer la semaine de réduction des déchets
- c. Résolution pour déclarer bien excédentaire la propriété connue comme le 1954 promenade Claudette
- d. Résolution pour approuver l'ajout de panneaux d'avertissement supplémentaires pour la sécurité du chemin Poupart
- e. Résolution pour approuver la mise à jour du plan de conservation d'énergie
- f. Résolution pour approuver le Plan stratégique de cybersécurité de la Cité de Clarence-Rockland

10.3. Résolution pour nommer un membre au comité consultatif des sentiers récréatifs

10.4. Résolution pour nommer un membre au comité consultatif du parc Du Moulin

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement telles qu'identifiées dans la résolution 2019-195

10.2a. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil appuie la résolution de la Cité de Kitchener datée du 26 août 2019, demandant que le gouvernement fédéral révise la législation relative aux emballages de consommation sur les lingettes à usage unique afin de retirer la mention « jetable dans les toilettes ».

10.2b. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil de la Cité de Clarence-Rockland proclame la semaine du 21 au 27 octobre 2019, Semaine de réduction des déchets.

10.2c. ATTENDU QUE le Règlement 2004-153 énonce les procédures pour disposer des biens excédentaires, et

ATTENDU QUE suite à une consultation avec tous les chefs de départements, l'administration recommande que la propriété connue comme le 1954, promenade Claudette soit déclarée bien excédentaire aux besoins de la Cité;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil déclare la propriété connue comme le 1954, promenade Claudette, bien excédentaire aux besoins de la Cité; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil autorise la greffière et/ou le trésorier à procéder à la vente de la propriété identifiée comme le 1954, promenade Claudette sujette à suivre la politique adoptée par le Règlement no. 2004-153.

10.2d. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil approuve l'ajout de panneaux d'avertissement supplémentaires recommandés dans le rapport INF2019-027.

10.2e. ATTENDU QUE selon la loi de 1998 sur l'électricité, la Cité est dans l'obligation de mettre à jour son plan de conservation d'énergie à tous les 5 ans;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la mise à jour du plan de conservation d'énergie 2019-2024, rédigé par J.L. Richards et daté du 28 août 2019, tel que recommandé au rapport no. LOI2019-09-03.

10.2f. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil approuve le Plan stratégique de cybersécurité de la Cité de Clarence-Rockland, tel que recommandé au rapport no. IMIT-2019-006

10.3 ATTENDU qu'il y a présentement trois (3) postes vacants au sein du Comité consultatif des sentiers récréatifs;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil accepte de nommer Mme Libena Polivka à titre de membre du comité consultatif des sentiers récréatifs pour le reste du terme.

10.4 ATTENDU qu'il y a présentement quatre (4) postes vacants au sein du Comité consultatif du Parc Du Moulin;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil accepte de nommer Mme Helen Pace à titre de membre du comité consultatif du Parc Du Moulin pour le reste du terme.

10.5 Résolution pour changer les dates des réunions régulière et du comité plénier du 21 octobre et du 4 novembre 2019

RÉSOLUTION 2019-196**Proposée par** Mario Zanth**Appuyée par** Carl Grimard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil prévue pour le lundi 21 octobre 2019 soit annulée; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion du comité plénier prévue pour le lundi 21 octobre 2019 soit reportée au mardi 22 octobre 2019; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil et la réunion du comité plénier prévues pour le lundi 4 novembre 2019 soient reportées au lundi 28 octobre 2019;

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE la réunion du comité d'aménagement du 6 novembre 2019 soit reportée au lundi 4 novembre 2019

ADOPTÉE**11. Rapports des Comités/Services****11.1 Remplacement du camion tandem Sterling 2010 pour les travaux publics****RÉSOLUTION 2019-197****Proposée par** Samuel Cardarelli**Appuyée par** Christian Simard

ATTENDU QUE le tandem sterling 2010 a été inspecté à la fois par les mécaniciens de la Ville et par un tiers, et que tous deux ont recommandé qu'il soit immédiatement retiré de la flotte pour des raisons de sécurité; et

ATTENDU QU'en raison de la contrainte de temps pour avoir un Tandem de remplacement à temps pour les opérations d'hiver et compte tenu du temps requis pour le processus d'appel d'offres; et

ATTENDU QUE le remplacement du tandem Sterling 2010 est proposé dans le budget préliminaire 2020;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil approuve que le département dévie de la politique d'approvisionnement en achetant un nouveau tandem au moyen d'un processus de demande de devis au lieu d'un processus de soumission; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil approuve l'avance des fonds du budget 2020 et finance par la dette les coûts de remplacement du tandem de 350 000 \$.

ADOPTÉE

12. Règlements municipaux

12.1 2019-100 - Retrait du symbole d'aménagement différé – C.H. Clément Construction Inc. pour la succession de Eugène Laviolette – Subdivision de la rue Caron (Partie du Lot 23, Concession 1 Old Survey)

RÉSOLUTION 2019-198

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par André J. Lalonde

ATTENDU QUE l'amendement proposé au règlement de zonage de la Cité de Clarence-Rockland pour le terrain sur la rue Caron décrit comme étant une partie du lot 23, concession 1 (O.S.) est conforme à la Déclaration de principes provinciale et au Plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell ainsi qu'au Plan officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le règlement 2019-100 pour modifier le Règlement de Zonage 2016-10 afin de modifier la catégorie de zonage de « Zone résidentielle urbaine de densité 3 – aménagement différé (R3-h) » à « Zone résidentielle urbaine de densité 3 (R3) » afin de permettre l'enregistrement du plan de lotissement proposé.

ADOPTÉE

13. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2019-199

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2019-101, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 7 octobre 2019, soit adopté.

ADOPTÉE

14. Ajournement

Le maire Desjardins lève l'assemblée à 19h35.

Guy Desjardins, Maire

Maryse St-Pierre, Greffière adjointe